



MAIRIE
DE
SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....15
Présents.....12
Votants.....14
Procurations.....2

Date de la convocation : 11/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 15 décembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIDAL Claude, VIDAL Didier, VIDAL Nadine

PROCURATIONS : Monsieur ASSIÉ Allan a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien, Monsieur VIALA Daniel a donné procuration à Monsieur VIDAL Didier

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur QUATREFAGES Damien a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SECRETARE AUXILIAIRE DE SEANCE : Madame GUIRAUD Delphine, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SEANCE N° 11**DELIBERATION N° 3**

**ADOPTION DE LA DECISION DU CONSEIL D'EXPLOITATION
AUTORISANT LA VENTE DU DOMAINE DES FADARELLES**

Vu la délibération n° 1 séance n° 5 du 19 octobre 2023 du conseil d'exploitation du village vacances des Fadarelles,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'adopter la décision du conseil d'exploitation et de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de la cession du Domaine des Fadarelles, située au Viala.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 14 voix pour

(Madame DELEU Françoise quitte la séance à 20h40 par obligation)

- **D'ADOPTER** la décision du conseil d'exploitation
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents et représentés*

*Le maire
Claude VIDAL
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le

18 DEC. 2023

18 DEC. 2023

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Bayrou IV, BP 2007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par implication électronique accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

Reçu le 18/12/2023